

Sézanne, le 25 février 2022

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister au Conseil Municipal qui aura lieu le **jeudi 3 mars 2022 à 19h au Prétoire.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

Le Maire,


Sacha HEWAK

ORDRE DU JOUR

- Informations générales
- Compte-rendu de décisions du Maire
- Signature de conventions de servitude de passage avec Enedis et Grdf
- Signature de conventions d'installation d'un réseau de fibre optique en façade d'immeubles communaux avec l'entreprise Losange
- Signature de conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec l'entreprise Losange
- Signature d'une convention de servitude de passage avec la société TDF
- Biens présumés sans maître
- Projet de « Parc éolien de la Grande Plaine » - Avis à donner
- Garantie d'emprunt
- Emploi contractuel à temps non complet
- Fleurissement participatif – Demande de soutien Leader
- Fonds de soutien des contrats de prêt à risque : signature d'un avenant à convention pour un remboursement anticipé total par l'État
- Commission d'examen des dossiers de demandes d'aides pour des travaux réalisés dans le périmètre de l'AVAP/SPR : désignation de membres
- Débat d'orientation budgétaire